

Actu ordures ménagères et tri sélectif



COLLECTE DE PAPIERS ET JOURNAUX

LES JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS...



ORDURES MÉNAGÈRES
Le lundi



LE TRI SÉLECTIF
Le lundi en semaines paires

La benne de collecte permanente de papiers et de revues, au profit de l'école pour financer des projets pédagogiques, est installée près du terrain des sports, à côté de la benne à verre.
Un bac permanent pour les journaux devrait être installé avant la fin du 1er semestre.

Arrêté pris par la Communauté de Communes Bretagne Romantique en conseil communautaire du 24/02/2022 dans le cadre du PLUI

MESURES de PROTECTION du BOCAGE

Effets de la délibération du 24/02/2022 : Obligation de dépôt d'une DP pour les coupes et abattages d'arbres isolés, haies, réseaux de haies et de plantation d'alignements.

Je suis **habitant** Quel impact pour moi ? Vous devez déclarer en mairie toutes coupes d'arbres sur votre terrain.

Quels arbres sont concernés ? **Tous les arbres et espaces boisés**, où qu'ils soient, sont concernés par cette délibération, sauf s'ils constituent une menace ou un danger, ou s'ils font l'objet d'une exception (saules ou régime forestier, plan simple de gestion, autorisation par arrêté préfectoral).

Comment se passe la procédure de déclaration préalable aux abattages d'arbres ?

- 1- Une déclaration préalable doit être déposée en mairie
- 2- Le maire a un mois pour instruire votre dossier et prendre un arrêté
- 3- L'arrêté doit être affiché durant 2 mois avant coupe sur le terrain où se situe l'arbre que vous souhaitez abattre

Déclaration Préalable

Et si je ne fais pas de déclaration préalable, qu'est-ce que je risque ? Le maire peut décider d'engager une procédure judiciaire pour non respect du Code de l'Urbanisme en saisissant le procureur de la République. A l'issue de la procédure, le juge peut vous infliger une amende allant de 200€ à 500 000€ (de l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

+ d'infos : dans la mairie du lieu d'abattage prévu

Le Petit Messenger N°21



INFOS PRATIQUES

www.plesder.fr

Mairie : 02.99.69.44.76

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h30
Mardi et Jeudi : 13h30-17h30
Mercredi et Vendredi : 9h-12h / 14h-18h
Fermée le Samedi

Mot du Maire

Chères Plesdéroises, Chers Plesdérois,

Nous voici au firmament du Printemps avec tous ses élans de générosités, dans les merveilles qu'il nous fait découvrir chaque jour.

Malheureusement, je ne peux pas faire autrement que d'évoquer notre début d'année qui a encore été compliqué par la montée en puissance de la COVID, notre commune mais plus particulièrement sur notre école n'a pas été épargnée et les conséquences ont été importantes.

Nous avons rencontré des difficultés dans le remplacement de Jennifer qui sera absente jusqu'en mars 2023. La pandémie a touché tous les agents du Périscolaire et a complètement chamboulé le quotidien mis en place au sein de notre groupe scolaire.

Merci à Lætitia, Magali et Cindy, parents d'élèves, ainsi qu'aux élus Patrick Coquio assisté de Jocelyne Bryon et de Nathalie Bonenfant. Grâce à toutes ces personnes nous avons pu maintenir le fonctionnement de notre périscolaire avec les services qu'il nous était possible d'assurer. C'est, également, grâce à ces bonnes volontés que nous avons pu maintenir ouverte notre école ouverte.

A propos du budget, des travaux d'investissement votés lors du conseil municipal du 12 avril 2022 seront bien sûr réalisés, dans la continuité de ceux effectués en 2021. Le budget vous est présenté en détail dans un article joint.

Je me permets de faire un appel à vous mobiliser pour le scrutin des législatives qui aura lieu les **12 et 19 juin** prochain. Le bureau de vote sera ouvert de **8H à 18h (à la mairie)**. L'abstention serait donner raison à certains détracteurs et serait préjudiciable pour notre démocratie.

Dans les précédents bulletins, je vous demandais de respecter les horaires de travaux réalisés à l'aide d'engin bruyant selon l'arrêté municipal. Vous étiez nombreux à demander ces horaires. Je vous les rappelle, en semaine de 7h à 20h et les samedis de 8h à 19h. Les dimanches et jours fériés sont là pour que vous puissiez bénéficier de jours paisibles, reposant et sans bruit.

Je me permets d'attirer votre attention sur deux articles qui vous seront proposés dans le prochain journal communautaire. Le premier est consacré à la communauté de communes qui s'est dotée d'une nouvelle identité visuelle depuis le 1^{er} mars 2022, le second concerne l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié.

Je voudrais conclure mon édito sur une note très positive en souhaitant la bienvenue à Christelle FREBY qui vient de prendre son poste le 1^{er} février 2022 en remplacement de Charlotte CAMUS. Bienvenue à Christelle.

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de PLES DER

Règles à respecter

L'été approche et il apparait opportun de rappeler quelques règles de civisme à respecter.

Il est strictement interdit de :

- Déposer des déchets ou autres matériaux sur les terrains privés et les espaces publics
- Brûler ses déchets verts
- Stationner son véhicule sur la voie publique aux endroits qui gênent la circulation des piétons et la visibilité pour les autres conducteurs.

Règlementation sur le bruit :

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuse, tronçonneuse, perceuses...), sont autorisés les **jours en semaine de 7h à 20h**, et les **samedis de 8h à 19h**. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.

Plateau multisports :

Des dégradations ont été constatées sur le plateau multisports. Les usagers sont priés de respecter cet équipement.



Merci de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux afin de garantir la propreté de notre commune et pour le bien-être de tous.

Par ailleurs, il est rappelé que les chiens ne doivent pas errer seuls sur la commune.

Merci de ramasser les crottes de votre animal

Eclairage public

Au vu de l'arrivée progressive de l'été et des jours qui rallongent, la municipalité a décidé de couper l'éclairage public, comme l'an dernier, pour toute la période estivale, soit jusqu'au 31 Août 2022.

Ensuite, à compter du 1er septembre, les horaires de programmation resteront comme suit :

- Début de l'éclairage à **6h30**
- Fin de l'éclairage à **22h**

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche de développement durable, de réaliser des économies et de s'adapter au contexte actuel.



Frelon asiatique

Les premiers nids de frelon asiatique commencent à se former dans les abris de jardins, sous les toitures ouvertes, dans les arbres... à compter d'Avril.



Que faire lors de la découverte d'un nid de frelon asiatique?

- Ne pas engager une destruction seul, au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention.
- Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid, dans l'attente d'une intervention.
- Contacter la Mairie : un agent communal se rendra sur place pour s'assurer qu'il s'agit bien d'un nid de frelon asiatique. Si c'est le cas, la Mairie déclenchera une intervention gratuite assurée par des professionnels.

FACEBOOK

Hôtel de Ville Plesder

Aimez et abonnez vous à la page pour suivre toute l'actualité !



L'ancien compte a dû être supprimé pour cause de piratage. Il n'est plus actif.

Edition n°21 ~ Mai 2022

Directeur de publication : Evelyne SIMON-GLORY
Conception graphique : Mairie de Plesder
Edité en 430 exemplaires

ELECTIONS PRESIDENTIELLES – 1er tour

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits : 594
Nombre de votants : 492
Nombre d'abstentions : 102
Nombre de bulletins blancs : 7
Nombre de bulletins nuls : 4
Nombre de suffrages exprimés : 481

Nombre de voix obtenus par les candidats :

Liste des candidats	Nombre de voix obtenu	%
Nathalie ARTHAUD	1	0.21%
Fabien ROUSSEL	9	1.87%

Emmanuel MACRON	109	22.66%
Jean LASSALLE	22	4.57%
Marine LE PEN	115	23.91%
Éric ZEMMOUR	23	4.78%
Jean-Luc MELENCHON	116	24.12%
Anne HIDALGO	13	2.70%
Yannick JADOT	28	5.82%
Valérie PECRESSE	27	5.61%
Philippe POUTOU	6	1.25%
Nicolas DUPONT-AIGNAN	12	2.49%

ELECTIONS PRESIDENTIELLES – 2nd tour

PROCLAMATION DES RÉSULTATS DU SCRUTIN

Nombre d'électeurs inscrits : 594
Nombre de votants : 478
Nombre d'abstentions : 116
Nombre de bulletins blancs : 40
Nombre de bulletins nuls : 19
Nombre de suffrages exprimés : 419

Nombre de voix obtenus par les candidats :

Liste des candidats	Nombre de voix obtenu	%
Emmanuel MACRON	246	58,71
Marine LE PEN	173	41,29



Prochaines élections : **Législatives**

- Premier tour : dimanche 12 juin
- Second tour : dimanche 19 juin

Ces scrutins se tiendront :
de 8 heures à 18 heures à la Mairie.

Vote par procuration : N'attendez pas la dernière minute...

la démarche peut être effectuée en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr

- 1) Effectuer votre demande en ligne
- 2) Rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie pour valider votre identité
- 3) Vous êtes informé par mail que votre Mairie a validé la procuration

Chasse aux oeufs

Retour sur la chasse aux œufs qui avait été annulée en 2020 et 2021



100 ans de Clémentine Delahaye

Clémentine Delahaye, née le 8 mars 1922 à Plesder, a fêté ses 100 ans à l'Ehpad, la résidence Docmaël, entourée de sa famille. Madame le Maire et Monsieur Patrick Coquio sont allés lui rendre visite, en présence de ses enfants, pour lui offrir un bouquet de fleurs.



Un article lui sera consacré dans le prochain Messenger.

Projet Labo Citoyen

L'école, déjà lauréate du label « éco-école » en 2019/2020 sur la thématique de la biodiversité et du tri des déchets (installation d'un poulailler, d'un composteur...) et en 2020/2021 autour de la préservation de la ressource en eau, s'est fixée pour objectif de travailler sur la transition écologique et la solidarité pour l'année 2021/2022.

Un dossier a été déposé à la CCBP dans le cadre du projet Labo citoyen. Madame le Maire a appuyé ce dossier qui a été validé à l'unanimité par le jury et reconnu comme un projet fabuleux dans l'éducation à l'environnement.

Ce projet prévoit, entre autre, la création d'une cabane en saule vivant (espace ludique et de détente) qui a été réalisée par le chantier d'insertion, CAP Québiac.



Les enseignantes, accompagnées des parents d'élèves, ont poursuivi ce projet avec la plantation d'arbres fruitiers.



La prochaine étape sera l'installation d'un amphithéâtre en rondins pour permettre de faire classe en extérieur.

Inscription école



Les inscriptions pour la nouvelle rentrée scolaire doivent se faire dès à présent auprès de la mairie. Les enseignantes restent à votre disposition pour vous faire visiter notre école.



Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter à :
Ecole : ecole.0351673d@ac-rennes.fr
Tel : 02 99 69 45 01
Mairie : mairieplesder@wanadoo.fr
Tel : 02 99 69 44 76
Site internet Mairie : Plesder.fr

5 Enseignantes (de la Toute Petite Section au CE2) et 2 ATSEM

Ecole en Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) avec l'école des Champs Géraux (22) et mise à disposition d'une navette scolaire gratuite.

Restaurant scolaire sur place dans les 2 écoles
Garderie matin et soir (7h30-18h30) et aide aux devoirs (Lundi et jeudi soir)



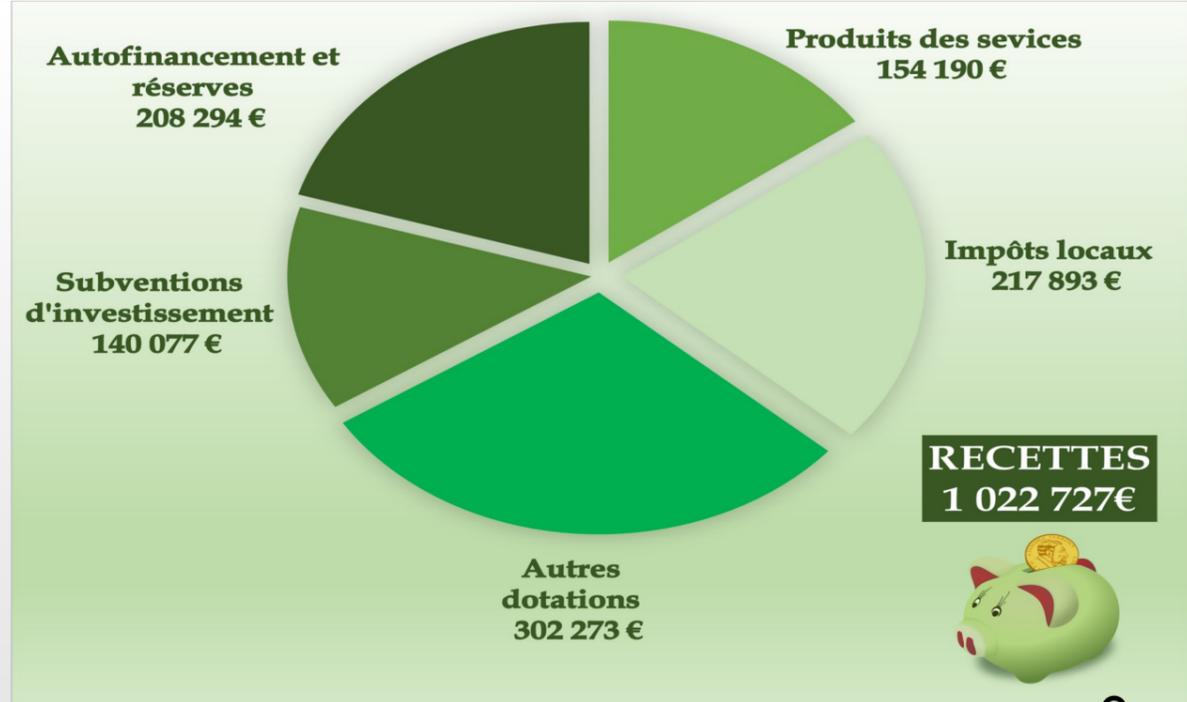
Défibrillateurs

Deux défibrillateurs ont été installés sur la commune :

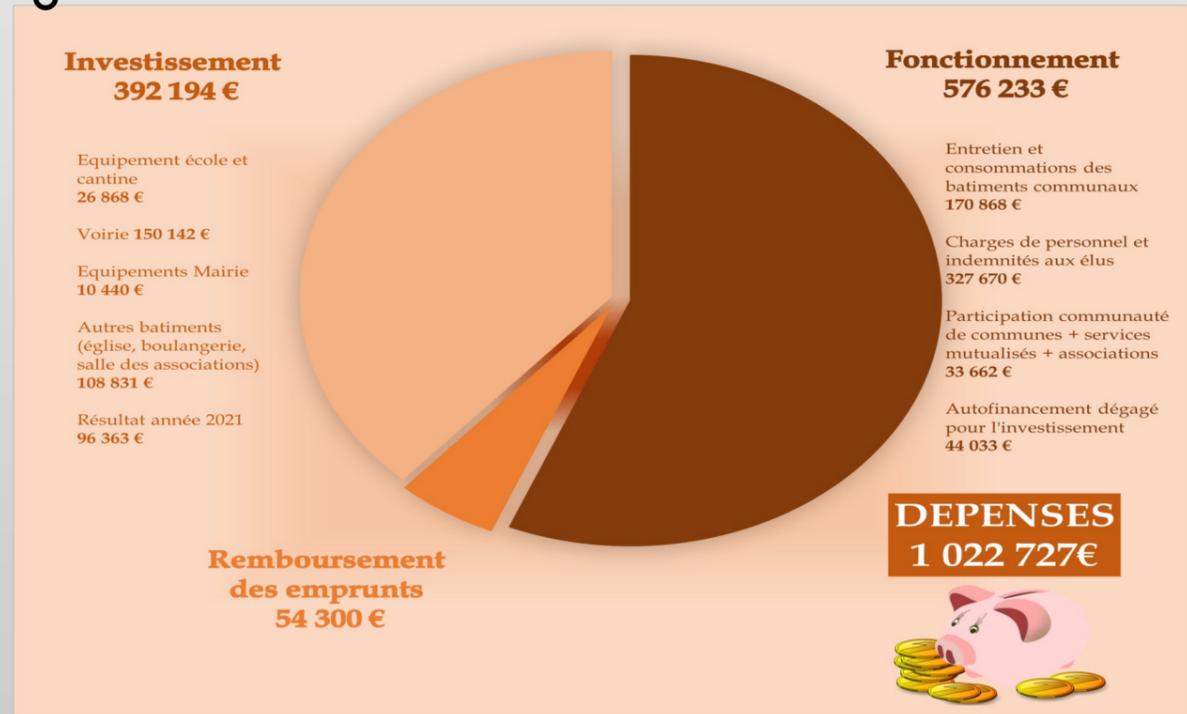
- Un sur le mur de la garderie, accessible du parking de l'école
- Un à la SDJC, dans la cour (sur le mur à côté de la porte d'entrée)



Une formation sera proposée à tous les élus, les présidents d'associations et les agents communaux.



LE BUDGET COMMUNAL 2022



Impôts locaux

	Taux 2021	Taux 2022
TFPB : Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	38,55%	39,32%
TFPNB : Taxe foncière sur Propriétés Non Bâties	48,05%	48,05%

Le conseil municipal a décidé une hausse de +2% du taux de TFPB à la majorité des voix.

Travaux

Travaux Voirie :

Lancement de la 2ème tranche des travaux d'aménagement de sécurité de la rue Félicité de Laménais consacrée au détournement des navettes scolaires.

Salle des Associations :

La salle des associations étant dédiée aux scolaires afin de respecter les consignes, tant dans le cadre Vigipirate que du protocole sanitaire, des travaux d'aménagement d'un nouvel espace à l'usage des associations seront lancés en 2022 ou 2023. En attendant, la SDJC est mise à la disposition des associations.